

L'an deux mille vingt-quatre, le cinq décembre,

Le Bureau du syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional du Verdon s'est réuni à 14h00 à la salle Rébory, domaine de Valx à Moustiers Sainte Marie sous la présidence de M. Bernard CLAP.

Nombre de membres		
En exercice	Présents et représentés	Votants
22	8 + 6	14
Total des voix : 18		

Date de convocation
22/11/2024

Délibération  
n°24\_12\_B9\_07

Etaient présents :

6 représentants des communes (1 voix chacun) : **Bernard CLAP** (Trigance) ; **Romain COLIN** (Moustiers Sainte Marie) ; **Jacques AVANIAN** (Artignosc sur Verdon) ; **Jean-Marie PAUTRAT** (Allons) ; **Jean-Pierre BAGARRE** (Aiguines) ; **Antoine FAURE** (Aups).

2 représentants des établissements publics de coopération intercommunale : (1 voix chacun) : **Michèle BIZOT-GASTALDI** (Communauté de communes Alpes Provence Verdon), **Christophe BIANCHI** (Durance Luberon Verdon agglomération).

Ont donné pouvoir :

4 porteurs d'1 voix : **Magali STURMA CHAUVEAU** (Rougon) à Michèle BIZOT-GASTALDI ; **Arlette RUIZ** (St Julien le Montagnier) à Jean-Pierre BAGARRE ; **Jean-Pierre HERRIOU** (Moissac-Bellevue) à Jacques AVANIAN ; **Jacques ESPITALIER** (Quinson) à Jean-Marie PAUTRAT

2 porteurs de 3 voix chacun : **Jean-Charles BORGHINI** (Conseil régional) à Romain COLIN ; **Georges BOTELLA** (Conseil régional) à Bernard CLAP

Financement des postes « Eau et milieux aquatiques » - année 2025

*Vu le Code Général des Collectivités Territoriales*

*Vu la Charte du Parc naturel régional du Verdon*

Le syndicat mixte du Parc porte différentes missions dans le domaine de l'eau et des milieux aquatiques :

- Au titre de la Charte : actions de communication sensibilisation, appui aux communes du Parc situées hors bassin versant du Verdon
- Au titre de la gestion globale de l'eau sur le bassin versant du Verdon, en tant qu'EPAGE : gestion quantitative, qualité des eaux, portage du SAGE et du contrat rivière
- Au titre de la compétence GEMAPI sur le bassin versant du Verdon, en tant qu'EPAGE : mise en œuvre de la compétence GEMA transférée par les intercommunalités et de la compétence PI déléguée

Cette mise en œuvre de la politique de l'eau nécessite les besoins humains suivants pour l'année 2025 :

Chargée de mission eau et milieux aquatiques / SAGE (50 % budget Parc et 50 % budget GEMAPI)

Coût total : ..... 105 371 €

Recettes :

Salaire brut chargé : ..... 81 055 €

Agence de l'Eau (70%\*70%\*105371) : ..... 51 632 €

Frais de structure (\*0.3) ..... 24 316 €

Autofinancement : ..... 53 739 €

Total : ..... 105 371 €

Chargée de projet contrat de rivière / gestion quantitative / zones humides

Coût total : ..... 80 923 €

Salaire brut chargé : ..... 60 710 € (50 % budget Parc et 50 % budget GEMAPI)

Prestation botanique ZH : ..... 2 000 € (100% budget GEMAPI)

Frais de structure (\*0.3) : ..... 18 213 €

Recettes :

Agence de l'eau sur zones humides et contrat rivière (75 % du temps) : ..... 47 353 € (75%\*80%\*78923)

Agence de l'eau sur gestion quantitative (25 % du temps) : ..... 13 811 € (25%\*70%\*78923)

Agence de l'eau sur prestation botanique ZH : ..... 1 600 € (80% \*2000)

Autofinancement : ..... 18 159 €

Total : ..... 80 923 €

Chargée de projet restauration morphologique - continuités (100 % budget GEMAPI)

Coût total : ..... 59 700 €

Recettes :

Salaire brut chargé..... 44 385 €

Agence de l'eau (80%\*59700) ..... 47 760 €

Frais de structure (\*0.3) : ..... 13 315 €

Autofinancement : ..... 11 940 €

Kit hydrobio..... 2 000 €

Total : ..... 59 700 €

Charge de projet qualité des eaux – eaux souterraines – observatoire (100 % budget Parc)

Coût total : ..... 63 901 €

Salaire brut chargé : ..... 49 155 €

Frais de structure (\*0.3) : ..... 14 746 €

**Recettes :**

Agence de l'Eau sur eaux souterraines (25 % du temps) : ..... 11 182 € (25%\*70%\*63901)

Agence de l'eau sur réseau suivis (15 % du temps) : ..... 7 668 € (15%\*80%\*63901)

Agence de l'Eau sur observatoire/tableau de bord/assainissement (60 % du temps) : 26 838 € (60%\*70%\*63901)

SCP (50 % de l'autofinancement sur la part eaux souterraines) : ..... 2 396 € ((63901\*25%)-11182)\*50%)

Autofinancement : ..... 15 817 €

Total : ..... 63 901 €

Technicien rivière haut et moyen Verdon (100 % budget GEMAPI)

Coût total : ..... 61 904 €

Salaire brut chargé : ..... 46 465 €

Frais de structure (\*0.3) : ..... 13 939 €

Drône (coût TTC) : ..... 1 500 €

**Recettes :**

Agence de l'Eau : ..... 38 830 €

(50%\*25672 + 80%\*31712+ 50%\*1500/1.2)

Autofinancement : ..... 23 074 €

Total ..... 61 904 €

		Part plan pluriannuel restauration entretien ripisylve Lutte contre les invasives 85 jours	Part autres missions (gestion sédimentaires, restauration cours d'eau, animation territoriale/contrat rivière, vie de la structure) 105 jours	Missions non financées : entretien des digues classées 10 jours
Coût Salaire brut chargé + frais structure	60 404	25 672	31 712	3 020
Agence de l'Eau	38 205	50 % 12 836	80 % 25 369	0
Autofinancement	22 199	12 836	6 343	3 020

Technicien rivière bas Verdon Artuby Jabron (100 % budget GEMAPI)

Coût total : ..... 50 770 €

Salaire brut chargé : ..... 37 900 €

Frais de structure (\*0.3) : ..... 11 370 €

Drone coût TTC : ..... 1 500 €

**Recettes :**

Agence de l'Eau : ..... 29 940 €

(50%\*27098 + 80%\*19708 + 50%\*1500/1.2)

Autofinancement : ..... 20 830 €

Total : ..... 50 770 €

		Part plan pluriannuel restauration entretien ripisylve Lutte contre les invasives 110 jours	Part autres missions (restauration Colostre, restauration cours d'eau, continuités, zones humides, quantitatif, gouvernance, vie de la structure) 80 jours	Missions non financées : entretien des digues classées 10 jours
Coût Salaire brut chargé + frais structure	49 270	27 098	19 708	2 464
Agence de l'Eau	29 315	50 % 13 549	80 % 15 766	0
Autofinancement	19 955	13 549	3 942	2 464

REÇU EN PREFECTURE

le 12/12/2024

Application agréée E-legalite.com

75\_PL-004-250401072-20241205-DEL24\_12\_B9

Technicien zones humides (1/2 ETP ; 100 % budget GEMAPI)

Coût total : ..... 27 573 €

Salaire brut chargé : ..... 21 210 €

Frais de structure (\*0.3) : ..... 6 363 €

Recettes :

Agence de l'Eau : ..... 22 058 € (80 %\*27573)

Autofinancement : ..... 5 515 €

Total : ..... 27 573 €

Entendu l'exposé du Président,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, les membres du Bureau décident :

- d'approuver l'opération ainsi présentée et ses plans de financement,
- d'autoriser le Président à solliciter les partenaires financiers,
- d'autoriser le Président à signer toute pièce utile à la réalisation de l'opération.

Ainsi fait et délibéré le jour, mois et l'an susdits

Suivent les signatures

*Acte rendu exécutoire*

*Après transmission en Préfecture*

*Le*

*et publication le*

Pour extrait conforme

